

ULTIM'DECAP

Date de mise à jour : 24/09/2026

DESCRIPTION

ULTIM'DECAP se présente sous la forme d'un gel crémeux. Il se distingue par sa rapidité d'action et est sans compromis pour la sécurité des utilisateurs.

ULTIM'DECAP est ininflammable, exempt de toute substance nocive ou toxique, notamment de dioxolane ou d'alcool benzylique. Pour gagner en efficacité ULTIM'DECAP ne nécessite pas de rinçage après grattage de l'ancien revêtement.

ULTIM'DECAP est recommandé pour le décapage de la plupart des revêtements organiques chargés ou non. La formule a été optimisée pour le décapage à basses températures (conditions hivernales).

PROPRIÉTÉS ET AVANTAGES

- ✓ Décapage par temps froid
- ✓ Mécanisable : applicable au pistolet Airless
- ✓ Rapidité et grande ouvrabilité
- ✓ Ininflammable, non nocif, non toxique
- ✓ Déchet très sec le plus souvent
- ✓ Sans rinçage

DESTINATION	PHASE	ASPECT	TEINTE(S)	CONDITIONNEMENTS
Intérieur & Extérieur	Solvant	Gel	Crème	5Kg et 20Kg
MATÉRIEL D'APPLICATION			SUPPORTS	
Rouleau, Brosse, Airless			Tous les supports* habituels de bâtiment : Béton, bois, métal, PVC, brique, pierre, verre ...	

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Viscosité ICI à 20°C	Gélifié
Point éclair	90°C
Conservation	Stocker de préférence à une température supérieure à 5°C et inférieure à 35°C. Parfaitement stable 24 mois en emballage fermé d'origine.
Déchet	Destruction des déchets dans un centre agréé

CARACTERISTIQUES D'APPLICATION

ULTIM'DECAP agit par ramollissement ainsi que par gonflement du feuil de peinture, tout en s'attaquant aux liaisons adhésives existantes entre ce dernier et le substrat. Après action, celui-ci se retire aisément à l'aide d'un scraper ou d'un riflard, ou éventuellement directement à l'eau sous pression.

La consommation sera définie à l'occasion d'un essai préalable. Elle est couramment comprise entre 800 g/m² et 1kg/m².

La formule originale de ULTIM'DECAP, étant totalement exempte d'éléments nocifs ou toxiques, ne sur-pollue pas le déchet de décapage. Les boues de décapage sont donc à éliminer selon la réglementation en vigueur.

CONSEILS D'UTILISATION

Bien agiter le produit avant emploi.

ULTIM'DECAP ne contenant aucun constituant susceptible de migrer dans les films neufs, il présente une sécurité totale quant aux ré-encrassements prématurés souvent observés après utilisation de décapant traditionnel. Par ailleurs, il présente une totale innocuité sur l'ensemble des matériaux couramment rencontrés en façade (vitrages, aluminiums), dans des conditions normales d'emploi. En cas d'application accidentelle sur le PVC, ULTIM'DECAP laisse largement le temps à l'utilisateur pour le retirer, avant qu'apparaisse une attaque visible sur le matériau.

ULTIM'DECAP n'est ni toxique, ni nocif, ni inflammable. Il ne contient pas d'alcool benzylique ni de dioxolane. Eviter le contact prolongé avec la peau ou avec les muqueuses : porter des gants conformes à la norme EN374 en butyle, ou bien, pour un usage unique, en nitrile. Porter des lunettes de protection. Ne pas manger, ne pas boire le produit. Ne pas tenir à portée des enfants.

PREPARATION DES SURFACES ET APPLICATION

Appliquer le produit conformément au DTU 59.1 et DTU 59.3.

ULTIM'DECAP est livré prêt à l'emploi. Il est mécanisable, mais peut également s'appliquer au rouleau ou à la brosse.

Appliquer une couche régulière de produit en croisant les passes de manière à obtenir un grammage d'application uniforme.

Le temps nécessaire à son action peut varier de 1 à 8 heures dans les cas les plus courants. Sur les revêtements les plus difficiles, ne pas hésiter à laisser agir le produit plus longtemps si nécessaire

Le temps d'ouverture du ULTIM'DECAP dépasse 24 heures et le plus souvent atteint 36 heures si la température ne dépasse pas 25°C.

La présente fiche technique propose des informations sur nos produits et a été établie au mieux de nos connaissances. Elle correspond aux connaissances les plus récentes en matière de technique et d'expériences du fabricant. Toutefois, compte tenu de la multitude des supports et des conditions liées aux produits, l'acheteur/l'utilisateur reste tenu de vérifier, sous sa propre responsabilité et selon les règles de l'art et du métier, que les matériaux présentés sont adaptés à l'utilisation envisagée. Par conséquent, aucune garantie n'est donnée pour la mise en œuvre et les propriétés mentionnées dans la présente notice. Les informations sont fournies à titre indicatif et ne créent pas de droits particuliers ou d'obligations principales ou accessoires particulières dans le cadre du contrat de vente. Toute nouvelle notice annule et remplace le présent document. La dernière version de ce document se trouve sur www.comus.fr